

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<p>IAC 1 08/12/2021</p>	<p>par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine</p>
<p>Du 05 janvier 2022 Au 25 Janvier 2022</p>	<p>MUTATION INTER DIOCESAINE (voir affichage dans établissements) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : fiche de mutation inter diocèse.</p>
<p>Du 06 janvier Au 03 février 2022 Intention de mutation ATTENTION 03 fév.</p>	<p>Tous les Enseignants lisent et signent le Tableau Mise en Mouvement. - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC</p>
<p>Déclaration des postes par les CE : Du 4 au 18 février 2022</p>	<p>Sur l'application académique Saisie des postes SV et V du 4 au 18 février. COPIE des TABLEAUX Mise en Mouvement à envoyer à la DDEC47 Réunion VISIO CE 1degré le 09/02/2022 à 14h - Mouvement des maîtres - Tableau Mise en Mouvement - Synthèse – <i>Si ajustement modification sur Application académique avant fermeture du serveur le 18 février</i> -</p>
<p>Vendredi 18 février 2022</p>	<p>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47. Saisie des postes V et SV sur l'application académique : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/</p>
<p>CDE prép. <u>Lundi 07/03/2022</u> 18h30</p>	<p>► Préparation de l'IAC du 09 mars (nombre de postes à réserver) ► CDE : Réserve des emplois stagiaires, réserve du nombre de postes pour les C1, C2 : Identification des supports / Codification des demandes</p>
<p>IAC 2 <u>Mercredi 09/03/2022</u> 14h-17h VISIO</p>	<p>IAC - Instance Académique de Coordination des CDE : - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C1, C2 dans chaque département</p>
<p>Vendredi 18 mars 2022</p>	<p>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants : Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage <u>dans tous les établissements</u></p>
<p>Du vendredi 18/03 Au vend 08 avril 2022 17h <u>VOIR CONSIGNES</u> <u>SITE DSDEN24</u></p>	<p>Après examen des emplois publiés, chaque candidat effectue les démarches suivantes : <u>Pour l'Académie</u> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/ <u>Pour la CDE :</u> Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47 <u>ATTENTION</u> : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24.</p>
<p>Lundi 11/04 ou mardi 12/04 ??</p>	<p>La DSDEN 24 envoie à la CDE-DDEC47 les documents du mouvement 2022</p>

CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

CDE 1 <u>Mardi 03 mai 2022</u> 18h30 DDEC47	La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. A2 à B1 Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 2 <u>Judi 12 mai 2022</u> 18h30 DDEC47	Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS avant 17H. 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. B3 et réservation supports C Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.
CDE 3 <u>Mercredi 25 mai 2022</u> 18h30 DDEC47	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant 17H. 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi : B4 à C // Préparation IAC // Envoi des réservations berceaux et PES en plus ou moins au Président de l'IAC // Ajustements du mouvement.
IAC 3 <u>Mercredi 01 juin 2022</u> 14h-17h	IAC - Classement C // Répartition des C1 En VISIO
CDE 4 Ajustement <u>Mercredi 01 juin 2022</u> 17h DDEC47	Réunion d'ajustement : positionnement des C1, C2 (si nécessaire) Préparation de la CCMI (finalisation)
Clôture des AVIS des CE Vendredi 27 mai 2022	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DSDEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.
Du lundi 27 au jeudi 30 juin 2022	CCMI: Commission Mixte Inter départementale
04 juillet 2022	DSDEN24 : Publication des résultats de la CCMD/CCMI
CDE 5 Mercredi 6 juillet 2022 13h DDEC47	CDE : Affectation lauréats concours D1, D2 et D3 en établissement Préparation IAC Ajustement affectation des suppléants Suppléants CDI
IAC 4 <u>Mercredi 6 juillet 2022</u> 14h-16h VISIO	IAC N°4: Répartition des lauréats concours D1, D2 et D3 en diocèse.
CDE 6 Lundi 11 juillet 2022 9h30 DDEC47	CDE : Ajustement affectation des suppléants Suppléants CDI
CDE 7 Bilan Octobre 2022	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2022 Calendrier 2023/2024

Tableau mis à jour le 19/01/2022 JPB